



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57021

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école, de la maternelle à la terminale. En effet, l'assemblée générale de l'ONU a adopté à l'unanimité le 10 novembre 1998 la résolution A/53/25, qui déclare la décennie 2001-2010 « décennie internationale de la promotion de la culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Elle invite tous les États membres « à prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement ». Comme le montrent toutes les expériences déjà engagées, l'éducation à la non-violence et à la paix semble être en mesure d'apporter des réponses efficaces aux problèmes rencontrés actuellement par notre système éducatif en matière de vivre ensemble et de violence des enfants et des adolescents. C'est pourquoi, il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage d'introduire officiellement la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français, d'intégrer cet enseignement dans les formations initiales et continues des enseignants et de former tous les adultes travaillant sur un site scolaire à la gestion des conflits.

Texte de la réponse

Trois objectifs structurent la formation des enseignants dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation pour l'école. Si le premier d'entre eux, consacré à l'« approfondissement de la culture disciplinaire » ne rentre pas dans le champ de la formation à la non-violence et à la paix, le second visant la « prise en compte de la diversité des publics scolaires » permet, parce qu'il traite la gestion des conflits par exemple, d'aborder ces thèmes. Le troisième, dédié à la formation d'un fonctionnaire du service public de l'éducation (et donc aux valeurs républicaines et à l'éthique) entre pleinement dans le cadre d'une formation à la non-violence et à la paix. Le cahier des charges de la formation des maîtres sera structuré par ces trois objectifs. La formation répondant à la résolution A/53/25 de l'ONU peut par conséquent y trouver sa place.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57021

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1231

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 3002